

Aux membres du conseil d'administration

Bayeux, le 20 novembre 2023

**Jimmy BRIARD**

Principal

**Objet : convocation conseil d'administration**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du conseil d'administration du collège qui aura lieu le :

**Mardi 28 novembre 2023 à 18h en salle de réunion (bâtiment administratif)**

**Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 7 novembre 2023

**1. Fonctionnement**

- Don à l'association sportive du collège Alain Chartier
- Convention cordée de la réussite « *Défi du débarquement* »

**2. Action éducatrice**

- Programme des projets, sorties 2023-2024
- Programme d'activités négocié CIO / EPLE

**3. Budgétaire et financier**

- Informations passage à l'application Op@le
- Budget initial 2024

**4. Questions diverses**

- Elles devront être transmises au secrétariat de direction, par courrier ou par mail, pour le lundi 27 novembre 2023 (avant 12h) par courrier ou par mail.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement,  
Jimmy BRIARD

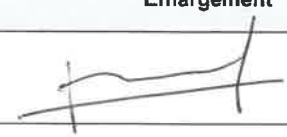



## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


### LISTE DES PARTICIPANTS

Mardi 28 novembre 2023

#### 1. Membres de droit

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
BRIARD Jimmy	Principal	X			
TOURBIN Gaelle	Principale-Adjointe	X			
GIRARD Julie	Adjointe-Gestionnaire	X			
HAMEL Marie-Emmanuelle	C.P.E.	X			M. E. Hamel

#### 2. Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
DUPONT Jean-Léonce	Conseil Départemental	X					
LEPOULTIER Mélanie	Conseil Départemental	X					
GADY DUQUESNE Patricia	Conseil Départemental		X				
THOMINES Patrick	Conseil Départemental		X				
CHATEL Béatrice	Commune siège	X			X	X	
MOULIN Gilles	Bayeux-Intercom	Titulaire Voix consultative					
	Bayeux-Intercom	Suppléant Voix consultative					

### 3. Personnalités qualifiées

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
TISON Christophe	Personnalité qualifiée				

### 4. Représentants des personnels (Enseignants + AED + A.T.S.S)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
LEFEVRE Bénédicte	Professeur	X		X			
CHAILLOU Christophe	Professeur	X		X			
BUCAILLE Stéphanie	Professeur	X		X			
DOS SANTOS Charlotte	Professeur	X			X	X	
LEBON Sandra	Professeur	X			X	X	
COLLARD Arnaud	Professeur	X		X			
GUITTON Romaric	AED		X				
BONNAMY Armelle	Professeur		X				
BEAUBRAS Luc	Professeur		X				
MAUNOURY Éléonore	Professeur		X	X			
MARIE Morgane	AED		X				
POUDOULEC Valérie	Professeur		X				
MALLE Sonia	A.T.S.S.	X			X	X	
MONTEIL Céline	A.T.S.S.	X			X	X	
PAON Nathalie	A.T.S.S.		X	X			
BIGOT Nadia	A.T.S.S.		X	X			

## 5. Représentants des élèves

NOM	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
MESSIN Jérôme	Délégué	X			X	X	
PETIT Valens	Délégué	X			X	X	
CAILLON Rose	Délégué		X		X	X	
CORDONNIER Noah	Délégué		X	X			

## 7. Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
MARQUIS Sandrine	Parent Liste FCPE	X		X			
BERNARD Gildas	Parent Liste FCPE	X		X			
HENRY-PICARD Sandra	Parent Liste FCPE	X		X			
VENARA Thérèse	Parent Liste FCPE	X		X			
GROT Nathalie	Parent Liste FCPE	X		X			
COUVERT Clémence	Parent Liste FCPE	X		X			
VILLERMET Nathalie	Parent Liste FCPE		X				
RENAULT Angélique	Parent Liste FCPE		X				
PICHENET JOUANNE Laura	Parent Liste FCPE		X				
KENDRICK Isabelle	Parent Liste FCPE		X				
QUENAULT Gismonde	Parent Liste FCPE		X				
BERNARD Tiphaine	Parent Liste FCPE		X				

## 8. Personne invitée

GASSION Sandrine	Agent Comptable		
------------------	-----------------	--	--

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Date de séance : Mardi 28 novembre 2023	Séance :  <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire  <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance : 18h	
Date d'envoi des convocations : lundi 20 novembre 2023	

### Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 7 novembre 2023

#### A. Fonctionnement

1. Don à l'association sportive du collège Alain Chartier
2. Conventions :
  - ↳ cordée de la réussite « Défi du débarquement »
  - ↳ intervention profession libérale ou salarié auprès d'élèves en situation de handicap dans un établissement scolaire
3. Financement de voyage dans le Val de Loire – niveau 5<sup>ème</sup>
4. Financement du voyage scolaire à Paris – 2 classes de 4<sup>ème</sup>
5. Financement de la mobilité européenne en Andalousie – multi-niveaux
6. Acceptation d'un don du FSE

#### B. Action éducatrice

1. Programme des projets, sorties 2023-2024
2. Programme d'activités négocié CIO / EPLE

#### C. Budgétaire et financier

1. Informations passage à l'application Op@le
2. Budget initial 2024

#### D. Questions diverses

NOM	SIGNATURE
Président : M. Briard	
Secrétaire : M <sup>me</sup> Tourbin	

	Nombre
Total de membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	17
Membres invités en qualité d'experts	0

Le quorum est atteint. Le Président ouvre donc la séance à **18h02**.

- Vérification du quorum :
  - ↳ 17 membres présents. Le quorum est atteint.
- Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal :
  - ↳ M<sup>me</sup> Tourbin est désignée secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'administration ;
  - ↳ Le procès-verbal du conseil d'administration du lundi 7 novembre 2023 est soumis au vote des membres présents
  - est approuvé (mentionner le nombre de voix pour, contre et les abstentions)
  - est modifié.

**Vote**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Présentation de l'ordre du jour par le Président de séance. M. Briard précise que le financement des voyages scolaires et l'acceptation d'un don du FSE ont été ajoutés à ce dernier après l'envoi de la convocation au CA.

## **A. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT**

### **1. Don à l'association sportive du collège Alain Chartier**

Dans le cadre du projet éducatif de l'établissement, le chef d'établissement sollicite l'autorisation du conseil d'administration pour faire un don d'un montant de 1 600,00 € à l'Association Sportive pour :

- aider à son fonctionnement (1 000 €) ;
- participer au financement d'un raid "activités physiques de pleine nature" (600 €) devant se dérouler en juin 2023.

**Vote**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **2. Conventions**

#### **Convention « cordée de la réussite 2023-2024 – défi du 80<sup>ème</sup> »**

M. Briard rappelle qu'une cordée de la réussite repose sur un partenariat entre un établissement « tête de cordée » proposant une(des) formation(s) de l'enseignement du supérieur et des établissements « encordés » (collèges ou lycées). Concernant le collège Alain Chartier, cette action s'inscrit dans un partenariat avec le lycée polyvalent Arcisse de Caumont. Elle vise à promouvoir la filière technologique et numérique, notamment la place des femmes dans ces secteurs d'activité. Les enseignants et apprenants des formations bac technologique STI2D et BTS Assistant technique ingénieur (ATI) du lycée Arcisse de Caumont proposent à 800 collégiens du Bessin de développer leurs compétences « numériques » et de découvrir les métiers de cette filière au travers de défis autour de la programmation de robots. La thématique retenue pour cette année est

le 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement. Dans le cadre de ce projet, les compétences linguistiques en anglais sont aussi travaillées dans ce cadre.

18 :10 sortie de Mme Bigot, retour 18 :12

Un représentant des enseignants demande s'il y a aura des tutorats. Le Principal répond qu'il n'y a pas de tutorat prévu (au vu du grand nombre de collégiens participant) mais un accompagnement dans le cadre de la préparation et des épreuves du défi par des lycéens de STI2D et des étudiants du BTS ATI.

Par ailleurs, il ajoute que cette cordée est une vraie réussite en termes de connaissance de la filière technologique et numérique pour les élèves et les parents mais il s'agit de sa dernière édition.

Le Président de séance demande l'autorisation de signer la convention (*annexe 02*) présentant les modalités de coopération du collège et du lycée Arcisse de Caumont dans le cadre d'une cordée de la réussite.

**Vote**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Convention de coopération entre le collège Alain Chartier et un professionnel employé par une famille d'un élève en situation de handicap**

Dans le cadre de l'accompagnement d'un élève en situation de handicap, le collège est autorisé par la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'accepter la présence en classe d'une personne employée par la famille. Cependant, cette intervention nécessite la signature d'une convention précisant les conditions et modalités de cette présence au collège.

Le chef d'établissement demande l'autorisation de signer la convention présentant les modalités de coopération entre le collège et le professionnel employé par la famille de l'élève pour réaliser les actions prévues dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) d'élèves bénéficiant d'une reconnaissance de situation de handicap.

Un représentant des enseignants demande comment est contrôlé le statut et la qualité du professionnel. Monsieur le Principal précise que la direction académique fait les vérifications en amont. Dans ce cas, la personne était connue de l'établissement puisqu'elle y avait déjà exercé d'autres fonctions.

**Vote**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3. Financement du voyage scolaire « Val de Loire » - niveau 5<sup>ème</sup>**

Le chef d'établissement présente les modalités de financement des voyages scolaires et d'une mobilité Erasmus prévus pour cette année scolaire. Un autre projet de mobilité européenne – en Allemagne - sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

Destination : Val de Loire (France)

Date du voyage : du 10 juin au 11 juin 2024 / du 13 juin au 14 juin 2024

Classes / groupes concernés : 5B – 5D – 5E / 5A – 5C

Nombre de participants : 140 (84 / 56) élèves et 10 (6 / 4) accompagnateurs



Total des dépenses : 15 750 € soit 105 € par participant

Participation de l'établissement : 1 050 € (*prise en charge financière des 10 accompagnateurs du projet*)

Don du FSE du collège : 2 800 €

Participation des familles : 11 900 € soit 85 € par élève

Madame Lefevre, professeur d'histoire-géographie présente le projet pédagogique. Elle précise également, au regard du détail du financement, que toutes les visites sont prises en charge dans le cadre du Pass culture. Donc le coût réel par participant est plus proche de 120 euros.

M<sup>me</sup> Henry-Picard, représentante des parents d'élèves, souligne que la part payée par les familles lui paraît importante. Monsieur le Principal précise que la participation de l'établissement est fonction du projet et du reste à charge des familles pour qu'elle soit acceptable. Madame Henry-Picard veut s'assurer qu'aucun élève ne sera exclu du voyage pour des questions financières.

Par le biais du fonds social, le collège accompagne les familles qui seraient en difficulté : les enseignants anticipent en informant très tôt les familles de cette possibilité.

M<sup>me</sup> Lefevre souligne l'importance de la participation du FSE et des actions mises en place par les enseignants volontaires. Elle encourage les familles à proposer des actions dans ce cadre.

Le chef d'établissement sollicite l'autorisation des membres du conseil d'administration pour :

- percevoir le montant de la participation des familles ;
- financer comme indiqué sur le document « annexe 06 ».

**Vote**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **4. Financement du voyage scolaire « Paris » - 2 classes de 4<sup>ème</sup>**

Le chef d'établissement présente les modalités d'organisation et de financement prévues pour le voyage scolaire à Paris.

Madame Lefevre présente les objectifs pédagogiques de ce séjour axé sur la révolution française et le patrimoine littéraire.

Destination : Paris (France)

Date du voyage : du 15 au 17 mai 2024

Classes / groupes concernés : 4B – 4D

Nombre de participants : 50 élèves et 5 accompagnateurs

Total des dépenses : 10 706,66 € soit 194,67 € par participant

Participation de l'établissement : 956,66 € (*prise en charge financière des 10 accompagnateurs du projet*)

Don du FSE du collège : 1 000 €

Participation des familles : 8 750 € soit 175 € par élève

De la même manière que pour le précédent voyage, le Pass culture finance, entre autres, une sortie théâtre.

Le chef d'établissement sollicite l'autorisation des membres du conseil d'administration pour :

- percevoir le montant de la participation des familles ;



- financer comme indiqué sur le document « annexe 07 ».

**Vote**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 5. Financement de la mobilité Erasmus + en Andalousie

Le chef d'établissement présente les modalités d'organisation et de financement prévues pour la mobilité d'un groupe d'élèves Andalousie.

Destination : Bailén (Andalousie - Espagne)

Date du voyage : du 16 au 23 mars 2024

Classes / groupes concernés : participants au club Europe

Nombre de participants : 24 élèves et 3 accompagnateurs

Total des dépenses : 22 355,46 € soit 827,98 € par participant

Participation de l'établissement : 690 € (*prise en charge financière des 3 accompagnateurs du projet*) et 22,46 € (*soutien au projet*)

Subvention de l'Union européenne : 16 123 €

Participation des familles : 5 520 € soit 230 € par élève

Ce projet est à destination des élèves participant au club Europe avec priorisation aux élèves ayant moins d'opportunités, ceux en situation de handicap ou bénéficiant de certains taux de bourse par exemple.

Une représentante des parents d'élèves s'étonne que tous les élèves du club Europe ne puissent pas participer. Le principal indique qu'il y a une jauge liée à la capacité d'accueil dans les familles. Un autre voyage en Allemagne est proposé également. La priorisation se fait selon les critères européens puis, ensuite, une priorité est accordée aux élèves de 3<sup>ème</sup> qui quitteront ensuite le collège.

Un représentant des enseignants demande si ces séjours ont un impact sur le prélèvement sur le fonds de roulement. Les mobilités européennes impactent peu ce fonds (à hauteur de 829 € pour cette mobilité).

Une représentante des enseignants remarque qu'il n'y a pas de participation du FSE. Monsieur le principal rappelle le fonctionnement indépendant du FSE et précise que les donations sont encore possibles. Dans ce cas, il y aurait un ajustement ultérieur de la part famille.

Le chef d'établissement sollicite l'autorisation des membres du conseil d'administration pour :

- percevoir le montant de la participation des familles ;
- financer comme indiqué sur le document « annexe 08 ».

**Vote**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Une représentante des parents d'élèves questionne l'annulation du voyage en Provence. Ce sujet avait été évoqué lors du précédent CA : l'organisme prestataire n'acceptant pas le financement par le Pass culture et la part transport ayant augmenté, le coût du séjour était trop élevé et n'entrait plus dans les critères de la chartre des voyages de l'établissement.

## 6. Acceptation d'un don de l'association Foyer socio-éducatif (FSE) du collège Alain Chartier

Suite à la présentation des projets mentionnés précédemment, M. Briard sollicite l'autorisation des membres du conseil d'administration pour accepter un don de 3 800 € pour financer les projets de voyages scolaires 2024.

**Vote**                      **Pour : 17**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

Le chef d'établissement profite de ce vote pour remercier les membres du FSE pour leur investissement au bénéfice des élèves du collège Alain Chartier. Il rappelle que cet engagement repose uniquement sur le bénévolat.

## B. ACTION EDUCATRICE

### 1. Programme des projets pédagogiques et sorties scolaires 2023-2024

Le programme prévisionnel des projets pédagogiques et sorties scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 (*annexe 09*) est présenté aux membres du conseil d'administration. M. Briard rappelle que certaines actions avaient déjà été actées au CA du mois de juillet 2023. Il indique également que cette programmation fait appel aux budgets 2023 et 2024 en fonction de leur date de réalisation.

Le chef d'établissement sollicite l'avis du conseil d'administration sur la programmation des projets pédagogiques et des sorties scolaires 2023-2024.

**Vote**                      **Pour : 17**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 0**

### 2. Programme d'activités négocié (PAN) 2023-2024

Le programme d'activités négocié (*annexe 04*) est une feuille de route établie en concertation entre l'établissement et le Centre d'Information et d'Orientation du Bessin. A partir d'un diagnostic partagé, il vise à définir les objectifs communs, des actions à mettre en œuvre et les moyens utilisés à cet effet.

M. Briard attire l'attention sur quelques caractéristiques du document :

⇒ Diagnostic partagé :

↳ Taux de passage en 2<sup>nd</sup>e GT (66,13%) toujours supérieur à ceux du département (60,4%) et de l'académie (57,7%) malgré un tassement qui se confirme.

↳ Taux de passage en 1<sup>ère</sup> générale en baisse en 2021-2022 (65,5% / 74,3).

↳ Affectation réussie pour les élèves bénéficiant du dispositif ULIS.

⇒ Actions retenues :

↳ Entretiens individuels à la demande pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

↳ Interventions collectives de M<sup>me</sup> Delaune dès le mois d'octobre dans chaque classe de 3<sup>ème</sup> pour présenter les voies d'orientation.

- ↳ Accompagnement personnalisé des élèves à besoins particuliers bénéficiant du dispositif ULIS ou d'un parcours aménagé de formation initiale (PAFI).
  - ↳ 2 réunions annuelles sur l'orientation et l'affectation à destination des parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>.
  - ↳ Promouvoir la participation des élèves aux journées portes ouvertes des lycées ou centre de formation par apprentissage ou aux mini-stages.
- ⇒ Moyens mis à disposition :
- ↳ Permanence de M<sup>me</sup> Delaune chaque jeudi au collège Alain Chartier.

Une représentante des parents d'élèves demande s'il y a des actions de découverte des métiers qui recrutent et sont en pénurie de main d'œuvre. Monsieur le principal liste quelques actions à destination des 4<sup>ème</sup> (forum des métiers, visites d'entreprise...) pour exemple mais précise que l'objectif premier est de susciter l'ambition scolaire et « d'élargir les horizons » des élèves en leur faisant découvrir des secteurs d'activité méconnus des élèves (ex. : industrie, recherche...).

M. Briard sollicite l'approbation de ce programme d'activités négocié.

**Vote**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **C. BUDGETAIRE ET FINANCIER**

### **1. Information passage à l'application Op@le**

M<sup>me</sup> Girard présente l'application Op@le, outil de pilotage et d'administration financiers de l'établissement à partir de janvier 2024.

Les objectifs de ce changement sont :

- Remplacement de l'actuel GFC (Gestion Financière et Comptable de l'établissement) qui est devenu techniquement et réglementairement obsolètes.
- Utilisation des bénéfices du numérique : dématérialisation des processus, développement des services en ligne.
- Amélioration de la sécurité des processus et du cadre technique (sécurisation des échanges et meilleure traçabilité des opérations).
- Alignement des EPLE sur les meilleurs pratiques du secteur public en améliorant les processus (rationalisation des règles de gestion, mise en place de fonctionnalités d'expertise).

M<sup>me</sup> Girard expose les impacts à court terme sur l'organisation du service d'intendance. Quelques lenteurs sont possibles et un temps d'adaptation sera nécessaire.

### **2. Budget initial 2024**

Avant de présenter le rapport du chef d'établissement, est évoquée avec M<sup>me</sup> Lepoutier, Vice-présidente du conseil départemental, la facture de chauffage du bâtiment A qui est payée par le lycée Chartier avec rétrocession de la quote-part au collège. A partir de la saison de chauffe 2024-2025, le conseil départemental

reprend à sa charge les coûts de combustibles des collègues. La question qui se pose est celle du règlement de la facture du bâtiment A. M. Briard précise qu'en l'état un contrat d'objectifs et de moyens indiquant que la part dotation « combustible chauffage » ne serait plus attribuée au collège (à partir de la saison de chauffe 2024-2025) alors qu'une partie de la facture continuerait à être supportée par l'établissement ne permettrait pas au conseil d'administration de le valider.

M<sup>me</sup> Lepoutier s'engage à ce que le conseil départemental apporte une réponse claire avant la signature de la convention avec le département.

M. Briard présente le rapport du chef d'établissement au conseil d'administration (*annexe 12*) et le budget initial 2024 (*annexe 05*) par service.

Services généraux :

- Activité pédagogique : dépenses = 87 210,24 € / recettes = 87 210,24 €
- Vie de l'élève : 40 184 € / 40 184 €
- Administration et logistique : 124 384,12 € / 105 852,92 €  
↳ (Hors amortissement : 115 843 € / 105 193,76 €

19 :58 Noah Cordonnier, représentant des élèves, quitte le CA, portant à 16 le nombre de votants

Monsieur le principal précise que pour que le budget du service ALO soit à l'équilibre, un prélèvement de 10 649,24 euros sur fonds de roulement sera effectué. M<sup>me</sup> Girard indique qu'après cette opération, le fonds de roulement équivaldrait à 43 jours de fonctionnement.

M<sup>me</sup> Lefèvre, représentante des enseignants, questionne le fait que plus de 20 000 euros ont déjà été prélevés sur le fonds de roulement au CA précédent (année 2023). Effectivement, le principal précise qu'un prélèvement avait été effectué pour faire face à l'augmentation des dépenses de chauffage. Il précise que l'établissement a fait remonter au conseil départemental une demande d'accompagnement financier pour la facture de chauffage de 2023.

Services spéciaux :

- Restauration et hébergement : 187 120 € / 187 120 €

Sur proposition du président de séance, le conseil d'administration adopte le budget 2024.

Vote

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

**D. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est parvenue au collège.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à **20h17**.

La Secrétaire de séance  
M<sup>me</sup> Gaëlle TOURBIN



Le Président  
Jimmy BRIARD

